

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 avril, 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil, sous la Présidence de Christophe DUBOSC

Conseillers Présents : Christophe DUBOSC, Jean-Luc TROHAY, François DUBOSC, Daniel CANU, Catherine BAUDOUIN BERTIN, Flavien BOYOT, Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT, Claude HERANVAL

Absent excusé : Olivier JOURDAIN

Pouvoir de :

Guillaume VALABREGUE à Christophe DUBOSC

Corinne BRENNE-ARNOUX à Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT

Secrétaire de séance : Catherine BAUDOUIN BERTIN

Date des convocations : le 30/03/2023 Date d'affichage : le 30/03/2023

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2/ Vote du CA et du compte de gestion 2022
- 3/ Vote du taux des taxes
- 4/ Subventions communales
- 5/ Vote du budget primitif

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 03 mars 2023 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU COMPTE DE GESTION :

Sous la présidence de Madame Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT, le Compte administratif est présenté par article et donne les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 140 397.58 €
 Recettes : 172 331.29 €
 Report 2021 en recettes : 108 483.05 €

Investissement : Dépenses : 7329.24 €
Recettes : 9597.19 €
Report 2021 en dépenses (déficit) : 5055.82 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Les membres du Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants :

- APPROUVENT le Compte Administratif conforme au compte de gestion

AFFECTATION DU RESULTAT :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement, Ayant entendu l'exposé de Mme Le trésorier municipal qui :

- rappelle que le compte administratif exercice 2021 fait apparaître :

Section fonctionnement Excédent cumulé (n+n-1).....	140 416.76 €
Section d'investissement déficit cumulé (n+n-1).....	2787.87 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissements reportées	77 465.74 €
--	-------------

Recettes d'investissements reportées.....	49 204 €
---	----------

Solde négatif.....	28 261.74 €
--------------------	-------------

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	31 049.61 €
--------------------------------	-------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes).....	109 367.15 €
--	--------------

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	31 049.61 €
--	-------------

Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses).....	2787.87 €
---	-----------

VOTE DES TAXES :

Monsieur le Maire propose de ne pas majorer les taxes communales.

Le conseil municipal après délibération :

- DONNE son accord à l'unanimité pour ne pas augmenter le taux des taxes communales,

Taxes

Foncière.....(bâti) 30.90 %
Foncière.....(non bâti) 11.17 %
Taxe d'habitation4.48 %
CFE.....5.71 %

Arrivée de Flavien BOYOT.

SUBVENTION 2023 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation de la commune sous forme de subvention aux associations suivantes :

Festival du lin 200 €
Amis de Bourvil 200 €
OTAF 300 €
CAUE 56 €
Club des aînés 450 €
Comité des fêtes 750 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Catherine BAUDOUIN-BERTIN, Présidente du club des aînés remercie le conseil municipal pour la subvention.

BUDGET 2023:

Le budget primitif unique est présenté chapitre par chapitre et s'établit comme suit (en euros) :

Fonctionnement :

Dépenses : 206 810.86 €
Recettes : 145 190 €
Excédent 2022 reporté..... 109 367.15 €

Investissement :

Dépenses : 140 439.05 €
Recettes : 140 439.05 €

Excédent de fonctionnement 2022 reporté.....109 367.15 €
Déficit d'investissement 2022 reporté2787.87€

Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le budget 2023.

Chacun des membres du Conseil Municipal signe le budget 2023.

Questions diverses :

Le terrain communal est vendu, Monsieur le Maire a signé le compromis de vente le 31 mars, la signature définitive aura lieu le 30 décembre 2023

Fin de séance : 21 h 20

LISTE DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Christophe DUBOSC	
M. Flavien BOYOT	
M. Guillaume VALABREGUE (pouvoir à Christophe DUBOSC)	
M. Jean-Luc TROHAY	
Mme Catherine BAUDOUIN BERTIN	
M. Olivier JOURDAIN	
M. François DUBOSC	
M. Claude HERANVAL	
Mme Corinne BRENNE- ARNOUX (pouvoir à Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT)	
Mme Charlotte LEPREVOST- LATIGRAT	
M Daniel CANU	